

38 EME EXPOSITION AVICOLE BULLY LES MINES 2026

Règlement général du concours

Article 1 : « Gohelle Basse-Cour » organise les 31 Octobre et 1 novembre 2026 dans la salle des sports du stade René Corbelle rue Robert Défossé à Bully les Mines sa 38eme exposition avicole, réalisé avec le concours de la municipalité et placé sous le haut patronage de la SCAF, FFC, FFV, SNC ainsi que de la fédération avicole des Hauts de France

Article 2 : le concours est ouvert à tous les éleveurs sélectionneur et naisseurs d animaux de race pure. Les sujets devront être bagués ou tatoués et âges de moins de 6 ans. Les lapins devront porter dans l'oreille droite le numéro de cage attribué (au feutre noir) et seront pesés à leurs arrivés, l'acceptation des animaux est subordonnée à la constatation de leur bonne santé et à la présentation à l'enlogement d'un certificat vétérinaire ou d'une preuve d'achat pour la vaccination contre la maladie NEWCASTLE pour les volailles et pigeons.

Article 3 : « Gohelle Basse-Cour » se réserve le droit de clôturer dès que le nombre maxi pour la salle est atteint. Tout règlement reçu après la fermeture des inscriptions sera annulé par destruction du chèque et information préalable.

Article 4 : calendrier de l'exposition

Dimanche 11 OCTOBRE 2026 clôture des inscriptions (parution dans le catalogue)

Jeudi 29 Octobre réception et enlogement des animaux de 14 à 22 heures

Vendredi 30 octobre opération du jury à partir de 8 heures/ Après-midi, ouverture aux centres aérés

Samedi 31 Octobre ouverture aux publics et ouverture du bureau des ventes de 9 à 19 heures

Inauguration de l'Exposition Samedi à 11 heures

Dimanche 01 novembre : ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9h à 12 heures

Dimanche 01 novembre Repas 12h (sur réservation au plus tard à l'enlogement) et **Remise des prix à 14h30 suivie du délogement**, Démontage dans la foulée...ceux qui souhaitent nous aider sont les bienvenus ;

Article 5 : les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de la perte, vol, décès ou tous éventuels sinistres des sujets exposés.

Article 6 : les exposants désirant vendre leurs animaux en indiqueront le prix sur leur déclaration d'inscription, les sujets mis en vente auront une majoration de 20 % du prix de vente au profit de GBC. Aucun retrait de la vente ne sera toléré après jugement, sinon il faudra procéder au rachat.

Article 7 : dans tous les cas non prévus par le règlement il faudra se reporter au règlement général des expositions patronnés par la SCAF sinon, le président ou le commissaire général seront les seuls qualifiés pour prendre une décision,

Article 8 : les droits d'inscriptions sont fixés à : 3€ l'unité ,4€50 couples, 6€50/ trio, 8€50 /parquet.

La déclaration d'inscription accompagnée du règlement par chèque bancaire libellé au nom de Gohelle Basse Cour ou par virement sera à **adresser avant le 11 Octobre 2026 à Mr Bouillet Bruno 220,rue Jean Jaures 59155 FACHES-THUMESNIL email : bully.gbc@outlook.fr**

Pour les éleveurs étrangers le règlement se fera à l'enlogement. Bien indiquer sur la feuille d'inscription **GR** ou **RN**, Après inscription aucun changement de race ne sera accepté,

Une confirmation d'inscription sera formulée au plus tard 5 jours avant la date de l'exposition par mail ou courrier sur demande.

Article 9 : récompenses (attribués aux sujets obligatoirement identifiés du pays d'origine de l'éleveur naisseur)

SUPER GRAND PRIX GUY CORNET : LAPINS

- SUPER GRAND PRIX DANIEL LUST : PIGEONS ou TOURTERELLES
- SUPER GRAND PRIX JACQUES BARBE : VOLAILLES
- SUPER GRAND PRIX DE LA VILLE DE BULLY LES MINES : PALMIPÈDES ou OISEAUX DE PARC

18 MEILLEURS SUJETS (grand prix d'honneur)

1) lapins grandes races, 2) lapins races moyennes, 3) lapins petites races et rex, 4) lapins nains et cobayes, 5) pigeons de forme française, 6) pigeons de formes étrangères, 7) pigeons boulang, 8) pigeons type poule, 9) pigeons tambours, 10) pigeons à structures et caroncules, 11) pigeons de couleur, 12) pigeons de vol, 13) tourterelles,

14) volailles grande race française, 15) volailles grande race étrangères, 16) volailles naines, 17) palmipèdes et oiseaux de parc, 18) couples trio parquet

(Pour les meilleurs sujets (18) toutes les catégories seront récompensées si obtention d'un 95 minimum sans condition de nombre).

Compétitions de races selon règlement du club en accord avec GBC.

Pour favoriser la qualité plutôt que la quantité, il n'y a pas de passage à table. Cependant GBC offrira un cadeau de remerciement à chaque exposant.

Le commissaire général : Bruno Bouillet

Le commissaire général Adjoint : Matthieu Sommerard

le président, Laurent Attagniant